

Maladie de Charcot-Marie-Tooth

Brève AFM

<https://www.afm-telethon.fr/actualites/cmt-parution-protocole-national-diagnostic-soins-pnds-140342>

CMT : parution du protocole national de diagnostic et de soins (PNDS)

Le PNDS « Neuropathies héréditaires sensorimotrices de Charcot-Marie-Tooth (CMT) » est en ligne.

Le protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) « [Neuropathies héréditaires sensorimotrices de Charcot-Marie-Tooth \(CMT\)](#) », son argumentaire scientifique et la synthèse à destination du médecin traitant viennent d'être publiés sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Destinés aux professionnels de santé, ces documents décrivent la conduite à tenir concernant la démarche diagnostique, la prise en charge thérapeutique, ainsi que le parcours de soins d'un patient atteint de neuropathie héréditaire de Charcot-Marie-Tooth (CMT).

Dans la synthèse destinée au médecin traitant figurent les coordonnées des associations de patients (AFM-Téléthon, CMT-France) et des centres de référence et de compétence spécialisés dans cette maladie.

Brève AIM

<https://www.institut-myologie.org/2020/04/22/le-pnds-dans-la-cmt-est-en-ligne/>

Le PNDS dans la CMT est en ligne

Le protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) « Neuropathies héréditaires sensorimotrices de Charcot-Marie-Tooth (CMT) » a été mis en ligne en avril 2020 [sur le site de la Haute Autorité de Santé \(HAS\)](#). Il a été élaboré par le centre de référence coordinateur des Maladies Neuromusculaires rares et de la SLA de Marseille, selon la méthodologie proposée par la HAS.

Il a pour objectif « *d'expliciter aux professionnels concernés la prise en charge diagnostique et thérapeutique optimale actuelle et le parcours de soins d'un patient atteint de neuropathie héréditaire de Charcot-Marie-Tooth (CMT). Il a pour but d'optimiser et d'harmoniser la prise en charge et le suivi de cette maladie sur l'ensemble du territoire* ».

L'argumentaire scientifique et la synthèse à destination du médecin traitant sont également disponibles le site de la HAS.

L'ensemble des PNDS publiés sont [consultables sur le site de la Haute Autorité de Santé \(HAS\)](#).